Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 32 (1947)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, Octobre 1947. No 10. 32me Année.

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :
Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.
Tél. (071) 2.73.81

Impression :
M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne
Tél. (021) 2.83.90

Les Caisses Raiffeisen suisses et leur centrale en 1946

Les institutions spéciales de l'Union

(suite)

b) L'Office de revision.

Comme toute société fiduciaire ordinaire, l'Office de revision de l'Union a pour mandat primordial d'exécuter l'expertise professionnelle approfondie de l'organisation technique et de la gestion générale des affaires. Mais ce n'est pas là sa seule mission. Les reviseurs doivent encore vulgariser dans les Caisses le véritable esprit de Raiffeisen en s'appliquant à le rendre toujours plus vivant et agissant. Car l'axiome ci-après, énoncé par F.-G. Raiffeisen en 1880 déjà, conserve aujourd'hui encore toute sa valeur :

« Il est assez facile de constituer des « Caisses de crédit mutuel parce qu'elles ré« pondent partout à un besoin évident et « parce que les services qu'elles sont appe« lées à rendre sautent littéralement aux « yeux. Ce qui est plus difficile en revan« che, c'est d'infuser dès le début et de « maintenir ensuite en elles un **véritable « esprit coopératif** qui garantisse une direc« tion consciencieuse et une exacte ges« tion. »

La Caisse Raiffeisen est une affaire et une œuvre : une affaire car elle manie l'argent ; une œuvre car elle fait aussi appel à des forces morales. Pour atteindre le but fixé, elle ne doit donc s'écarter ni des principes économiques éprouvés mis à sa base, ni de l'esprit dans lequel il faut les appliquer.

Toute œuvre humaine qui ne rencontre pour ainsi dire pas d'opposition et ne connaît que des succès étant facilement sujette à s'endormir sur ses lauriers ou même à dévier de la route qu'elle s'est tracée, l'activité de revision a porté spécialement l'an dernier sur le bilan moral et la stricte observation par les Caisses des principes raiffeisenistes cristalisés dans les statuts. Il nous a été agréable de constater à cette occasion une remarquable volonté générale de maintenir en honneur dans la vie de nos associations les préceptes chrétiens de charité, de dévouement désintéressé et de solidarité. Nous avons dû néanmoins observer, auprès de quelques Caisses, surtout de celles faisant état d'importants chiffres de bilan, de roulement et de réserve, des tendances au matérialisme d'affaires et avons dû leur rappeler qu'une Caisse Raiffeisen ne peut exercer une activité vraiment fructueuse que si elle garde son véritable caractère, en observant toujours fidèlement et loyalement les principes qui sont sa raison d'être. Veiller au grain dans ce domaine par l'information, l'avertissement, au besoin par des sanctions, constituera à l'avenir encore l'une des plus importantes tâches de l'Office de revision.

De sensibles progrès ont été encore réalisé l'an dernier dans l'organisation interne et l'administration des Caisses qui, par la formation systématique, sont arrivées présentement à un degré de perfection qu'on n'aurait pas osé espérer il y a quelque vingt ans. Bien qu'ils ne soient généralement pas des professionnels de la banque et qu'ils n'exercent leurs fonctions qu'en accessoire de leurs occupations ordinaires, presque tous les caissiers ont transmis leurs comptes annuels à l'Union, irréprochablement établis, dans le délai statutaire échéant le 1er mars, ceci malgré le surcroît de travail fort considérable que causent aujourd'hui la perception des impôts fédéraux et les exigences statistiques de la Banque nationale. Cette louable discipline comptable des caissiers ainsi que la compétence dont font preuve les organes dirigeants dans l'octroi du crédit font honneur aux Caisses Raiffeisen suisses. Elles sont une démonstration de l'évidente aptitude — que contestaient autrefois certains milieux bancaires — de la population rurale à gérer elle-même, démocratiquement et selon un sain principe fédéraliste, son épargne et son crédit. Il est vrai que cela n'est possible de façon durable que dans le cadre d'une fédération nationale qui réalise l'organisation technique, instruit les organes, exerce la revision professionnelle, et cela encore seulement pour autant que les Caisses limitent strictement leur activité à leur circonscription coopérative et observent les dispositions sages de leurs statuts. En corrélation avec la revision des statuts normaux actuellement en cours, une vingtaine d'anciennes Caisses qui pratiquaient encore le commerce de marchandises s'emploient présentement à remettre cette branche d'activité à des coopératives spécialisées, affiliées à une fédération homogène. Cette spécialisation relativement aux besoins à satisfaire est une exigence particulière de la coopération en Suisse.

Favorisé par les bons revenus et par l'excellente discipline de paiement systématiquement inculquée, le service des intérêts et amortissements a été des plus satisfaisants. Lors de l'octroi des prêts et crédits on a tendance par-ci par-là à surestimer la valeur des immeubles en tablant sur les prix actuels des produits agricoles et en faisant des comparaisons avec le prix de revient des nouvelles constructions ; ce raisonnement n'est pas exact car les frais d'exploitation ayant parallèlement considérablement augmenté, la valeur de rendement ne s'est pas majorée ou du moins pas dans une proportion équivalente. Il convient de rester objectif lors de l'octroi de tout crédit en évaluant bien les possibilités effectives des requérants de façon à prévenir tout surendettement capable d'entraîner un jour de fâcheuses conséquences pour le débiteur et pour la Caisse. La pénurie de

logements et le subventionnement sur une large échelle incitent actuellement nombre de gens à construire de petites maisons familiales; il est certes indiqué que les Caisses soutiennent ces actions mais elles exigeront alors toujours du requérant un apport personnel de fonds de 20 % environ du devis général, de sorte qu'il ait des intérêts directs dans l'affaire. Ce faisant, les Caisses s'éviteront un jour le reproche d'avoir pratiqué une politique de crédit malsaine et provoqué des difficultés et de nouveaux recours à l'Etat.

Bien que la recrudescence des opérations de crédit ait diminué quelque peu l'extraordinaire liquidité, la majeure partie des Caisses conservent néanmoins une large capacité de paiement. En considération de l'évolution actuelle, les Caisses qui ne disposent pas d'un surplus important de capitaux stables devront se cantonner logiquement dans les petites affaires en n'oubliant pas que leur mission primordiale est de satisfaire avant tout aux besoins normaux de leurs sociétaires en crédit d'exploitation, les opérations de placements hypothécaires n'étant que subsidiaires.

Bien qu'il soit en vigueur depuis bientôt cinq ans, *le droit actuel du cautionnement* n'entre que difficilement dans les mœurs des populations rurales, qui en subissent tout particulièrement les inconvénients. C'est ainsi que les dispositions relatives à la réception des cautionnements en une forme authentique que certains cantons se sont encore complu à compliquer sont d'une exécution difficile et excessivement onéreuse (émoluments, droit d'enregistrement, perte de temps et frais de déplacement) pour la population des vallées alpestres éloignées des centres où résident les notaires. Au surplus, le formalisme introduit est si compliqué et tracassier que même les officiers publics ont souvent de la peine à se l'assimiler. Comme ce monstre de la mythologie qui étouffait ses enfants en les embrassant, le droit actuel étrangle littéralement le cautionnement en tant qu'instrument de crédit populaire. Déjà paralysés par la loi fédérale qui restreint l'endettement hypothécaire et dans l'impossibilité de se procurer un crédit d'exploitation rationnel, les jeunes paysans capables et actifs peuvent de moins en moins se créer des situations indépendantes, ce qui est regrettable du point du vue social. Le frein mis aux opérations de cautionnement a aussi pour conséquence de développer l'engagement de bétail pourtant considéré autrefois comme un moyen de crédit irrationnel et onéreux ou alors de pousser simplement les intéressés à recourir à la forme dangereuse des billets à ordre ou des emprunts à la petite semaine à taux usuraires dans les officines spéciales de crédit qui foisonnent de plus en plus dans le pays.

Nous avons eu l'an dernier deux malheureux cas de prévarication à déplorer dans des Caisses qui avaient cru devoir faire appel, pour le poste de caissier, à des «professionnels» du dehors, alors que l'expérience enseigne que la préférence doit toujours aller à des personnes du village, connues pour leur fermeté de caractère et la confiance qu'elles inspirent, même si elles ne sont pas spécialisées dans les questions financières. Grâce à la prompte intervention et aux mesures prises par l'Office de revision, en corrélation avec l'élection d'un nouveau fonctionnaire de confiance pris au village même, ces malheureux cas ont pu être liquidés sans que l'existence des Caisses intéressées ait été compromise.

Indépendamment des nombreuses missions spéciales dont il est encore chargé (dépouillement des comptes annuels et établissement de la statistique, collaboration spéciale à des bouclements de compte et remises de gestion, récolte, contrôle et remise à l'Administration fédérale des contributions des déclaratons d'impôt, etc.) notre personnel de revision de 20 personnes est parvenu, par son travail intensif, à opérer non seulement la revision ordinaire de toutes les Caisses affiliées mais à procéder encore à un certain nombre d'inspections complémentaires. La durée moyenne de revision par Caisse a été de 15.9 heures (année précédente 15.8 h.). Ensuite de l'augmentation des frais de voyage provoquée par le renchérissement général, les dépenses occasionnées par les revisions et l'activité déployée exclusivement dans l'intérêt des Caisses ont passé de Fr. 285,577 à Fr. 320,048. Bien que les statuts prévoient que la revision est à la charge entière des Caisses, celles-ci n'ont toutefois été débitées que de Fr. 93,619.95, le reste soit Fr. 236,428.— ayant été supporté par la Caisse centrale. Auprès des nouvelles Caisses la première revision intervient toujours gratuitement, et celles qui sont encore faibles financièrement bénéficient de conditions de faveur.

D'une manière générale, on peut constater qu'aucune Caisse n'est sous la régie de l'Union, que les bilans sont sains, et que les dépôts confiés sont couverts par des actifs de bon aloi et normalement garantis qui excluent tout risque pour les sociétaires solidairement responsables.

Bien que la grosse majorité des organes dirigeants admettent la nécessité d'une revision professionnelle approfondie et rigoureusement objective et nous sache gré de l'exécuter consciencieusement, il arrive toutefois encore qu'un caissier ou un comité non averti trouve trop exclusives nos méthodes de contrôle et trop intransigeantes certaines de nos revendications. On conviendra toutefois loyalement que ces revisions indépendantes, sérieuses et responsables, mettant un accent tout spécial sur l'observation stricte des statuts et principes raiffeisenistes, ont largement contribué à la confiance dont jouissent les Caisses locales et le mouvement tout entier, ainsi qu'à son développement et à sa prospérité actuelle.

Il nous est agréable de constater qu'une collaboration compréhensive et franche existe en général entre l'Office de revision et les dirigeants des Caisses. La revision ayant un caractère non seulement détectif mais avant tout préventif le reviseur sera toujours un juge objectif et impartial en même temps qu'un conseiller bienveillant et un éducateur sincère. Les dirigeants, réciproquement, accepteront loyalement les observations justifiées, peut-être pas toujours très agréables, que le reviseur peut être appelé à formuler, car la façon dont les conseils et les mesures préconisées sont pris en considération entre pour une bonne part dans l'efficacité de la revision. Il est certain que lorsque l'on est ainsi, de part et d'autre, animé de l'esprit de coopération voulu et convaincu que tous sont au service d'une cause commune, d'un idéal cher, la tâche de chacun en est grandement simplifiée, et le résultat du travail favorablement influencé. En matière de revision aussi le raiffeisenisme a besoin d'hommes sincères qui n'hésitent pas, quand l'occasion est là, à payer de leur personne.

Dans cet ordre d'idée, il sera de toute importance pour l'Union, à l'avenir encore, de posséder un corps de reviseurs sincères et dévoués, dûment qualifiés non seulement au point de vue professionnel mais aussi quant à l'idée et à l'esprit coopératifs, des hommes qui, par leur qualité de caractère et leur conception éthique, veilleront non seulement d'un œil vigilant sur le trésor matériel de nos Caisses mais sauront encore constamment animer la flamme d'un raiffeisenisme pur et agissant. *(A suivre.)*

Nos mutualités et les classes moyennes

On ne saurait trop insister sur l'importance des classes moyennes pour fournir à la société, à la communauté, des hommes de valeur, des administrateurs clairvoyants, en un mot des hommes d'élite, Par leur situation, elles servent d'intermédiaire, et par conséquent, souvent d'arbitre naturel, entre le capital et le travail. Placées entre les deux, n'ayant pas les mêmes soucis, échappant aux passions opposées de l'autoritarisme et de l'égalitarisme, elles adoucissent les chocs qui se produisent de plus en plus entre les deux extrêmes de la société.

Libres des préoccupations angoissantes du pain quotidien et préservées en même temps de l'influence tristement amollissante de la grande richesse, elles prédisposent l'homme au développement de l'esprit et du zèle et sont une précieuse pépinière naturelle pour la science, l'étude, le dévouement et les institutions.

Habituées à compter, puisque leurs ressources sont modestes, ayant cependant déjà l'expérience du maniement du capital, elles apportent dans la société leurs qualités d'économie, d'ordre, de prudence et de prévoyance qu'on ne rencontre que rarement chez les salariés insouciants. Au point de vue social, tandis que dans la grande industrie, le capital, le travail et la direction sont forcément séparés, dans les classes moyennes, qu'il s'agisse de l'agriculture, du commerce ou de l'industrie, les différents facteurs de la production collaborent ensemble et sont par conséquent mieux à même de se connaître et de s'entendre. Au point de vue familial, les classes moyennes sont celles qui ont le mieux conservé les traditions de la vie de famille qui, seules, forment des hommes de caractère. Dans la classe inférieure, au contraire, l'enfant est trop souvent abandonné à la rue, par suite de l'absence de la mère au foyer ; dans la classe riche, il est habituellement confié à la nurse, puis aux précepteurs qui ne sont pas tous des Bossuet. En haut, comme en bas, l'autorité des parents manque et c'est une irréparable lacune !

Elles sont donc dignes d'éloges les institutions qui s'efforcent, comme nos Caisses de fortifier, de multiplier même les classse moyennes qui sont de plus en plus menacées par les impôts et les contributions de toute sorte ! Ici, nous nous permettons de citer quelques extraits d'un article bien documenté de M. Oscar de Chastonay, directeur de banque, sur le budget de la Confédération de 1947 : (voir la revue de janvier de 1947 « *Civitas* » « *Autour d'un budget* ». (La Confédération).

Combien tendancieuses et mensongères sont donc ces affirmations que c'est le canton qui ruine la bourgeoisie et les classes moyennes.

L'étatisme, antichambre du collectivisme totalitaire, ronge le budget... Le Conseil fédéral rappelle à ceux qui auraient pu l'oublier, l'influence néfaste que l'accroissement de la dette publique exercerait, à la longue, sur le crédit public, la monnaie et les prix. Il s'agit de mettre de l'ordre dans les finances de la Confédération, de songer à l'avenir et de défendre le pouvoir d'achat de la monnaie, la capacité de concurrence de notre économie... Ce langage est clair et laisse espérer que le déficit de 271 millions ne serait point présentable... Au dernier congrès de l'Union syndicale suisse, le directeur des finances fédérales l'a proclamé avec une franchise qui l'honore : **«La centralisation fiscale sera un jour un fait accompli...»** Rien ne vaut les chiffres pour la réflexion :

Le bilan fédéral présente, à la fin 1947, un passif de 13 milliards 306 millions ; 10 milliards de plus qu'en 1938. La guerre de 1914 a coûté un milliard 200 millions; celle de 1939, autour de 9 milliards. La dette consolidée est montée de 2 milliards 225 millions en 1938 à 8 milliards 347 millions. Le service des intérêts absorbe 121 millions, soit 23 millions de plus qu'avant la guerre...

Il y a actuellement 87,418 fonctionnaires fédéraux, dont 32,798 dans les chemins de fer, soit à peu près exactement un fonctionnaire pour 50 habitants. Cette armée fidèle s'est accrue de 24,468 unités depuis 1938. Les journaux indiquent une augmentation de 2000 employés pour 1947, et cela coûte 783 millions au lieu de 395 il y a 9 ans. On commence à comprendre ce que signifie pour la caisse fédérale et le contribuable le mot Etatisme... Et les subventions fédérales dont on disait qu'elles seraient moins indispensables, grèvent encore le budget de 194 millions... Le Conseil fédéral annonce une réduction des dépenses et un accroissement des recettes... Mais combien y aura-t-il d'économies et combien d'impôts nouveaux ? Les paris sont ouverts.»

Si les impôts et le développement exagéré de la bureaucratie menacent l'existence des classes moyennes, nous devons y ajouter pour être juste *la diminution du sentiment de l'honneur.*

Il faut aux hommes des classes moyennes le ressort de l'honneur. Il remplace pour eux la puissance de l'argent. Malheureusement, il n'est pas niable que le sentiment de l'honneur a bien diminué de force en face de l'appât de l'argent. Que de gens, depuis la guerre, dans les classes moyennes comme dans les autres, ont perdu le sens de l'honneur, quand ce n'est pas celui de l'honnêteté ? Une double mission incombe donc aux dirigeants de nos Caisses: mission de défendre les classes moyennes et mission de les éduquer en leur donnant une dignité, une noblesse d'âme qu'aucune déchéance matérielle ne peut atteindre.

V. Raemy.

Assurance et épargne et non pas assurance ou épargne

Nous sommes encore sous l'heureuse impression de la joie causée par la votation populaire sur l'assurance vieillesse. La maturité politique et sociale du peuple suisse s'est révélée dans toute son ampleur, dans toute sa sagesse par la consécration de la coopération des citoyens de tous les âges au bien être de chacun, de ceux qui sont dans la plénitude de leurs forces et de leur capacité avec ceux qui se sont épuisés au service de la collectivité et auxquels les premiers doivent fournir les moyens de mener une existence humaine. Ce qui nous réjouit le plus, c'est que cette esprit de prévoyance a été affirmé par l'immense majorité des électeurs de toutes les classes et de toutes les opinions politiques et religieuses. L'AVS est ainsi une œuvre typiquement populaire.

Pourquoi faut-il que cette joie soit ternie par le chagrin que nous ont causé certains propagandistes en mal d'arguments en faveur de l'AVS et qui n'ont pas craint de dénigrer une des qualités les plus viriles de notre peuple, nous voulons dire l'esprit de l'épargne dont la pratique est aussi vieille que notre histoire et qui fut, à toutes les époques, le baume sur tant de misères ? L'assurance vieillesse se défend d'elle-même ; il était tout à fait ridicule de mettre cette bonne cause en opposition avec une autre dont elle ne doit être que l'heureux complément.

Nous avons devant nous un article d'un journal syndicaliste et intitulé «Assurance ou épargne » dans lequel l'auteur place l'ouvrier devant l'alternative : ou bien l'assurance, ou bien l'épargne. Et le choix est naturellement bien vite consommé. Après avoir déblatéré sur l'inutilité de l'économie et essayé d'en prouver la stupidité, on pousse le ridicule jusqu'à la porter en dérision: « On pourrait même retourner vivre dans les cavernes pour économiser le coût de la location ». De telles théories ne confirmeraient-elles pas les craintes de ceux qui voient dans l'AVS une cause de la disparition de l'esprit d'économie ? C'est le gaspillage recommandé : vivre au jour le jour, le bonheur doit venir de la collectivité. Nous ne connaissons rien d'aussi cynique, d'aussi nuisible au salut de la race que ces arguments dont la mise à exécution nous conduirait à la mollesse, à la dégénérescence.

Nous avons été d'emblée conquis à l'AVS parce que, coopérateurs et Raiffeisenistes, nous avons compris que cette

œuvre si nécessaire n'est pas à l'échelle des forces de l'individu isolé mais qu'elle ne peut être réalisée que par une institution collective. Nous ne nous laissons néanmoins pas bercer par l'illusion que l'AV doit être la panacée nous assurant le paradis terrestre au déclin de nos jours. Si l'homme veut être pleinement heureux et libre, il devra toujours y mettre du sien. La coopération ne peut pas et ne doit pas résoudre tous les problèmes sociaux. Laissons à l'effort et à l'initiative individuels tout ce qu'ils peuvent accomplir pour le bonheur de la personnalité humaine.

La disparition du sens de l'épargne serait un malheur public. Notre démocratie a besoin d'esprits forts. Cette vertu civique fortifie le caractère, donne de l'énergie, de la volonté. Pour épargner, il faut être capable de réagir contre beaucoup de faiblesses. C'est un bien parce qu'elle conduit au bien. Au dépens des jouissances vulgaires, elle prépare l'avenir, procure de vives satisfactions et ses fruits matériels sont pleinement visibles. Elle nous écarte de l'esprit moutonnier, incapable d'actions personnelles, de la masse des amorphes qui attend tout des autres et de l'Etat Providence.

L'épargne ne fait jamais de tort. Il est bien entendu qu'on ne poussera jamais cette éducation jusqu'à exiger un prélèvement sur le nécessaire. La vie d'ascète n'est pas réservée au commun des mortels. L'épargne consiste simplement à cumuler les petites sommes superflues qui pourraient nous échapper en dépenses futiles et à les mettre en sécurité en prévision d'un manque à gagner pour cause de maladie, de malheur, de crise économique et finalement pour cause de vieillesse.

Nous avons donc toutes raisons de ne pas laisser s'engourdir le sens de l'épargne encore vivant dans notre peuple, malgré les nombreuses causes qui contribuent à l'émousser. Mais de grâce, qu'on ne le tue pas systématiquement. Il faut au contraire le vivifier à nouveau par tous les moyens à notre disposition. Seul jouit de l'entière liberté le citoyen qui assure son avenir par ses propres forces d'abord, *l'épargne,* puis par celle que lui procure la coopération bien comprise au sein de la collectivité, *assurances diverses,* sans être tributaire ni de l'Etat, ni d'institutions de bienfaisance.

S'appuyant sur l'assurance vieillesse, la race des épargnants prépare son bonheur. *Fx.*

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

La *situation économique internationale* ne s'est encore guère améliorée au cours des derniers mois. La restauration générale ne se fait toujours qu'au ralenti. Quantité de pays sont encore aux prises avec des difficultés financières et économiques considérables. L'erreur a été partout de s'imaginer que la fin de la guerre allait provoquer un rétablissement rapide des relations internationales, qu'elle allait ramener plus de douceur dans le train d'existence, plus de l'argesse dans la distribution des vivres, rendre à chacun la vie plus facile. Hélas, il faut de plus en plus déchanter. Nous assistons encore, après deux ans de paix, à la primauté regrettable de la politique sur l'économie constructive. Il en résulte que la confiance réciproque ne peut s'épanouir et que quantité d'initiatives généreuses sont d'emblée vouées à l'insuccès. Recréer, dans ces conditions, un monde meilleur c'est naturellement tenter une gageure qui exige une patience infinie et des volontés fortement trempées. Et pourtant, en dépit des sombres nuages qui obscurcissent toujours l'horizon, nous persistons à croire que, tout difficile qu'il soit, le rétablissement d'une paix véritable donnant à toutes les nations des possibilités d'existence normale aboutira finalement, par la conjugaison harmonieuse des bonnes volontés qui restent inlassablement à l'œuvre.

* * *

L'*économie suisse* est toujours en période de haute conjoncture. Celle-ci trouve son expression dans la pénurie de main-d'œuvre qui a fait tomber au mois de juin dernier à 491 le nombre des chômeurs inscrits, un minimum jamais atteint jusqu'ici; on enregistre d'autre part constamment 6 à 8000 offres d'emploi et il est certain que notre économie pourrait encore fournir du travail à un nombre plus élevé de personnes. L'industrie conserve un degré élevé d'occupation. Le commerce extérieur est très actif et aussi bien les exportations que les importations ont été pour les sept premiers mois écoulés sensiblement supérieures à celles de la période correspondante de l'année antérieure. Le tourisme revit et notre hôtellerie connaît à nouveau une véritable prospérité. L'agriculture se trouve malheureusement dans une situation moins favorable, certaines régions du pays étant durement éprouvées par la sécheresse persistante. Une action de secours de l'Etat, conjuguée à un acte de solidarité des régions agricoles dans une situation normale permettra d'atténuer quelque peu les effets du désastre.

Un grave problème de l'heure est la hausse continuelle de l'indice officiel du coût de la vie qui est arrivé en août au point culminant de 217.5 et qui risque de monter encore sous l'effet des augmentations de prix annoncées sur les produits agricoles. Le coût de la vie a naturellement une incidence directe sur les salaires. La spirale des prix et des salaires prend ainsi un développement toujours plus alarmant pour le sort de notre monnaie nationale. On signale bien des chutes de prix en Amérique qui se répercuteront également chez nous. Mais il faut convenir qu'une baisse durable du coût de la vie ne se produira que difficilement tant que les peuples ne parviendront pas à augmenter la production générale en consentant à travailler davantage.

* * *

Le *marché suisse de l'argent* qui avait conservé sa pleine liquidité habituelle jusqu'à fin août dernier, présente depuis quelque temps des signes de revirement. Si les dépôts dans les établissements bancaires ont encore progressé au cours du premier semestre, les besoins de crédit ont en revanche fortement augmenté. Pour y satisfaire, certaines banques doivent déjà recourir à des avances de la part d'établissements mieux pourvus de capitaux, procéder également à de fortes réalisations de titres d'emprunt, voire même à faire extraordinairement appel au crédit de la Banque nationale. Cette évolution a provoqué un certain fléchissement des cours en bourse et le rendement brut des emprunts fédéraux «standard», qui avait baissé au-dessous de 3 % est remonté dernièrement jusqu'à 3.14 %. Il est significatif à ce sujet que la Confédération, qui avait annoncé un nouvel emprunt de Fr. 100 millions, a renoncé au dernier moment à son émission, celle-ci lui paraissant peu opportune pour l'instant. L'intérêt moyen bonifié aux obligations et bons de caisse est actuellement de 2.86 % chez les banques cantonales prépondérantes et de 2,85 % chez les grandes banques ; les Caisses d'épargne officielles paient présentement de 2.31 % en moyenne à leurs déposants. Quant au taux hypothécaire moyen, il est descendu à 3.55 %. Il résulte clairement de ce qui précède que

si une hausse immédiate du loyer de l'argent n'est pas encore à craindre, il est bien évident aujourd'hui que les taux ont touché le fond.

Un fait qui mérite d'être également signalé dans cette chronique est la suspension par la Banque nationale suisse, le 9 septembre, de la vente de pièces d'or. Cette décision a été prise, notamment, pour lutter contre la spéculation et l'expatriation clandestine de notre métal jaune. La réserve dorée de notre banque d'émission est encore supérieure à 5 milliards.

* * *

Les *Caisses Raiffeisen* enregistrent également, dans leur généralité, un ralentissement de l'afflux de nouveaux dépôts ainsi qu'une recrudescence des retraits de fonds et des demandes de prêts et crédit. Les réserves de disponibilités qu'elles ont sagement constituées se grignotent ainsi petit à petit. La question du maintien constant d'une saine liquidité reprend de ce fait une acuité particulière. Il importe donc de tenir bien compte de ce revirement et de se cantonner logiquement dorénavant avant tout dans les petites affaires courantes. En tout état de cause, on ne saurait faire appel au crédit de l'Union pour accorder d'importants prêts hypothécaires à long terme. Et afin, non seulement de maintenir mais d'augmenter encore leurs possibilités futures, les Caisses Raiffeisen seront bien inspirées en reprenant activement cet automne, au moment de la réalisation des récoltes, une campagne systématique pour obtenir de nouveaux dépôts. En rapatriant au village les capitaux encore investis au dehors chaque Caisse a la possibilité de répondre à tous les besoins de crédit courant de ses sociétaires !

L'échelle des *taux créanciers* suivante peut être aujourd'hui considérée comme normale :

Obligations : 3 % (évent. 3 ¼ % à 5 ans de terme).

Caisse d'épargne : 2 ¼ — 2 ½ %.

Compte courant : 1 — 1 ½ %.

Pensée

Même dans les plus hautes branches de l'activité humaine, les qualités les plus ordinaires, telles le sens commun, l'attention, l'application, la persévérance, sont invariablement les plus utiles. On peut, à la rigueur, se passer de génie ; mais le génie lui-même, quel que grand soit-il, ne peut négliger d'avoir recours à la coopération de ces qualités communes. Samuel Smiles.

De tout un peu

* **Le petit crédit et les Caisses Raiffeisen.** — Lors de sa session d'été, le Conseil des Etats a discuté le postulat Vodoz-Lachenal concernant la répression de l'usure dans le domaine du petit crédit. A cette occasion, le conseiller fédéral M. Nobs a relevé l'heureuse activité des Caisses Raiffeisen qui résolvent admirablement à la campagne la question du petit crédit et luttent ainsi efficacement contre les louches agissements de certaines banques spéciales et officines de crédit citadines. Le porte-parole du Conseil fédéral s'est exprimé comme suit :

« J'aimerais enfin attirer l'attention spé-« cialement sur les 800 Caisses Raiffeisen « suisses qui ont leur siège dans les villa-« ges ; ces institutions coopératives, diri-« gées à titre honorifique par des person-« nes de l'endroit, qui connaissent de ce « fait bien les requérants, sont à même de « traiter les opérations de petit crédit avec « un minimum de frais.»

* **La Caisse hypothécaire du canton de Berne désire étendre son cercle d'activité.** — Est-ce l'effet de l'âge, cet établissement centenaire de l'Etat de Berne.. maigrit depuis quelques années. Son portefeuille de créances hypothécaires, qui contenait encore en 1938 40,231 titres pour Fr. 603,7 millions ne comportait plus à fin 1946 que 26,220 titres pour Fr. 528,5 millions. Alarmée par cette perte de substance et soucieuse de maintenir sa position prépondérante sur le marché hypothécaire, la Caisse hypothécaire vient de solliciter du Grand Conseil l'autorisation d'élargir son domaine d'activité. Elle demande notamment que le plafond des prêts autorisés soit porté de Fr. 100,000.— à Fr. 250,000.—, qu'elle puisse accorder également des crédits de construction et enfin qu'elle soit autorisée à prêter non seulement en premier mais aussi en second rang d'hypothèque.

Le Grand Conseil ratifiera sans doute ces propositions destinées à donner plus de souplesse d'action à l'établissement. Mais le parlement cantonal bernois serait certainement bien inspiré en supprimant à cette occasion la prescription actuelle obligeant les communes à répondre vis-à-vis de la Caisse hypothécaire, jusqu'au montant de la taxe cadastrale, des prêts qu'elle effectue sur leur territoire. Devrait être revisée également en même temps la singulière disposition légale qui donne le droit à la banque de dénoncer les prêts qu'elle accorde mais refuse en revanche aux débiteurs le droit de rembourser leurs dettes autrement que par le paiement des annuités convenues au moment de la conclusion du contrat. Ces saugrenues dispositions, uniques en Suisse, provoquent depuis longtemps un sourd mécontentement et contribuent certainement à rendre impopulaire le grand établissement bernois. En revisant ces dispositions surannées, le Grand Conseil servirait l'économie générale et non en dernier lieu la cause même de la banque.

* **Les banques cantonales en 1947.** — Durant le premier semestre de l'année, le bilan global des 27 banques faisant partie de l'Union des banques cantonales a augmenté de 113,9 millions et atteignait ainsi Fr. 9,108.8 millions à fin juin. 20 instituts ont enregistré une progression et 7 une petite diminution. Les dépôts d'épargne progressent de 65,1 millions et atteignent 3398.7 millions. Le chapitre des obligations d'emprunts s'est amplifié de Fr. 25 millions alors que celui des obligations de caisse n'a pour ainsi dire pas fluctué. A l'actif, on relève notamment une augmentation de Fr. 98.8 millions des prêts hypothécaires qui totalisent ainsi Fr. 5,189.5 millions. Particulièrement importante a été l'augmentation de Fr. 72,5 millions du volume des crédits en compte courant et de Fr. 27,2 millions des prêts ordinaires. Le portefeuille des titres d'emprunts et fonds publics a par contre diminué de Fr. 98.9 millions et n'est plus que de Fr. 1209.2 millions de francs.

***Coopération agricole pour le bien-être rural en France.** — Par décret gouvernemental du 19 janvier 1947 il a été institué, auprès de la Présidence du Gouvernement, un Conseil supérieur de la coopération, chargé d'étudier la situation de la coopération, de proposer au Gouvernement toutes mesures utiles pour faciliter le développement des différents organismes coopératifs et pour établir une liaison permanente entre les diverses formes de l'action coopérative.

Communications du Bureau de l'Union

Prescription du droit à la rétrocession de l'impôt anticipé de 1944 et de l'impôt de défense nationale de 1943/1944

Conformément aux dispositions légales, le droit au remboursement de l'impôt anticipé déduit sur les intérêts et dividendes échus en **1944** doit être exercé avant le **31 décembre 1947**. Il en est de même pour ce qui concerne le droit au remboursement de l'impôt de défense nationale perçu à la source des années 1943/44.

Les personnes morales (corporations de droit public, fondations, sociétés anonymes, coopératives, sociétés et associations diverses, etc) qui n'ont pas encore profité de cette faculté sont invitées à le faire sans délai et à transmettre leur demande à l'Union avant le 31 décembre prochain. Passé cette date ces demandes ne seront plus prises en considération par l'Administration fédérale des contributions.

Quant aux personnes physiques (particuliers), elles doivent également faire valoir leur droit avant le 31 décembre 1947 auprès de l'autorité fiscale du canton où elles étaient domiciliées le 1er janvier 1945.

Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen

Cette Fédération qui groupe toutes les Caisses de crédit mutuel du canton de Genève a tenu son assemblée annuelle le samedi après-midi 6 septembre, à Genève, sous la présidence de *M. Jean Dusseiller,* député (Corsier).. Une cinquantaine de délégués y assistaient, représentant 28 des 36 Caisses fédérées : celles qui brillaient par leur absence avaient même, pour la plupart, omis de justifier leur abstention...

Le président Dusseiller ouvrit la séance en saluant cordialement les délégués et tout spécialement les invités: MM. de Senarclens, conseiller d'Etat, Desbaillets, ancien conseiller d'Etat, Berthoud, chef de service au Département de l'agriculture, ainsi que MM. Heuberger et

Bücheler, délégués de l'Union Raiffeisen suisse.

Le procès-verbal, aussi bien présenté que rédigé par le secrétaire, *M. Constantin* (Collex-Bossy), remémora fidèlement les péripéties de la réunion de l'année précédente. Puis le trésorier, *M. Boymond* (Compesières), présenta les comptes du ménage interne de la Fédération, qui laissent un excédent de Fr. 610.85 sur le compte ordinaire et de Fr. 2,046.25 sur le compte spécial. Sur rapport favorable des Caisses vérificatrices de Cologny et Vandœuvres, ces comptes furent approuvés avec de vifs remerciements à l'adresse du caissier. La prochaine cotisation sera perçue sur les mêmes éléments de base que précédemment. Les Caisses d'Avusy et Choulex vérifieront les comptes l'an prochain.

Le président présenta ensuite le rapport général du comité.

Après quelques intéressantes considérations sur la situation économique fort favorable de cette année de la campagne genevoise, il exposa et commenta le réjouissant développement que continue à enregistrer le mouvement Raiffeisen dans le canton.

Ensuite d'une récente fondation à Troinex, le nombre des Caisses fédérées a passé à 36. L'effectif des sociétaires a progressé et passé de 1471 à 1596 et celui des déposants d'épargne de 3229 à 3554. Le volume des affaires traitées a été de Fr. 34.1 millions, ce qui représente une majoration de 3.2 millions par rapport à l'exercice précédent. La somme totale des bilans a atteint Fr. 12.97 millions (11.37 millions en 1945). Les bénéfices nets totalisent Fr. 54,223 (Fr. 50,005 a.p.), portant les réserves à Fr. 298,868.—. Le rapporteur souligne spécialement, entre autres, que grâce au noble principe de la gratuité des fonctions des membres des comités, les frais d'administration sont excessivement modestes. Un des grands mérites des Caisses Raiffeisen est de favoriser l'esprit d'entr'aide et de fraternité. En terminant, M. Dusseiller déplore les tendances d'insouciance et de légèreté qui se manifestent actuellement au sein de la jeunesse et exalte la vertu de l'épargne dont la valeur économiquee et éducatrice est inestimable.

Ce suggestif rapport suscite une discussion nourrie et un intéressant échange de vue sur différents problèmes d'administration (prêts sur immeubles sis dans la circonscription mais dont les propriétaires habitent au dehors, compensation directe de fonds entre les Caisses d'une même région, publicité, etc.) M. Heuberger, appuyé par M. Ramu (Dardagny), saisit cette occasion pour exhorter les organes responsables à respecter toujours jalousement les prescriptions statutaires éprouvées par une pratique de bientôt cinquante ans ; seule une observance stricte des principes constituant la charte raiffeiseniste conservera aux Caisses leur véritable caractère corporatif et garantira infailliblement leur prospérité matérielle.

Les affaires administratives ainsi liquidée l'auditoire eut le plaisir d'entendre *M. de Senarclens,* conseiller d'Etat, chef du Département de l'agriculture.

Le distingué magistrat déclare suivre avec intérêt le développement du mouvement. Il se plait à relever l'incidence heureuse des Caisses Raiffeisen sur le sentiment de responsabilité dans la profession et le développement de l'esprit d'ordre et de méthode. Le principe mutualiste qui est à leur base permet de distribuer le crédit avec discernement et de cautériser ainsi la plaie des cautionnements malsains. M. de Senarclens termine en assurant les Caisses Raiffeisen de sa sympathie et en souhaitant que des institutions inspirées du même idéal se créent aussi dans les milieux urbains, particulièrement chez les artisans.

Ce fut ensuite au tour de M. le *directeur Heuberger* à prendre la parole. Il transmit tout d'abord le salut cordial de l'Union Raiffeisen suisse et rendit hommage à la belle activité des Caisses genevoises et de leur Fédération. Il eut des mots de gratitude particulière à l'adresse des chefs successifs du Département de l'agriculture qui tous, à commencer par M. Desbaillets, ont encouragé et soutenu le mouvement raiffeiseniste.

Sur le plan de la vie nationale, la commune joue un rôle immense. Le village est l'expression fidèle et stable du pays. Son rôle de pilier de notre édifice économique et social s'accentue à mesure que l'Etat incline vers la centralisation bureaucratique. Donner ou restituer à la commune l'autonomie qui en fait un élément vivace de notre démocratie fédéraliste apparaît comme un besoin particulier de l'heure présente. Ce problème est particulièrement intéressant à méditer à Genève, où les régions rurales constituent une minorité. Lors de la Révolution française, la réunion de Genève à la France dota le Département du Léman de communes, mais à la manière française, c'est-à-dire que c'était de simples divisions administratives. La Restauration genevoise persista dans ce système. Aujourd'hui, du point de vue constitutionnel, les communes genevoises sont fondées sur la conception suisse, dont il convient de saisir et d'appliquer toujours mieux l'esprit. La grande œuvre des Caisses Raiffaisen est de faire renaître la communauté rurale, vivante et agissante, expression même de la solidarité humaine et chrétienne. Oeuvre magnifique : économique, sociale, éducatrice, civique.

C'est là ce que développa de magistrale façon M. le directeur Heuberger dans sa conférence inscrite à l'ordre du jour : « *La Caisse Raiffeisen élément de l'autonomie communale* ».

Suivi avec une attention soutenue, le conférencier termina en reprenant les marquantes paroles que le regretté conseiller d'Etat Anken adressait aux raiffeisenistes suisses lors du congrès de Genève, en 1940 : « Chers amis des Caisses locales de crédit mutuel, merci de votre exemple, merci de votre activité encore trop restreinte. Redoublez de courage, l'avenir est à vous parce que vous poursuivez une œuvre capitale, saine et féconde. A cette œuvre salutaire, chaque paysan peut et doit être gagné, dans sa raison et dans son âme, s'il est vraiment paysan ».

On entendit ensuite encore un bref exposé du représentant de l'Union sur la situation du marché financier. Notons une intéressante suggestion faite à cette occasion, celle d'une revision des dispositions légales actuelles, compliquées et coûteuses, concernant les emprunts communaux, qui seraient ratifiés simplement par le Conseil d'Etat au lieu de faire l'objet d'une loi votée par le Grand Conseil.

Et vers 18 h. M. le président Dusseiller leva cette intéressante réunion, qui se déroula dans une excellence ambiance, en remerciant chaleureusement les orateurs et les délégués présents. Il tint également à exprimer sa gratitude spéciale à M. Bücheler, reviseur, qui guida les premiers pas des Caisses genevoises en cherchant les voies pratiques d'adaptation aux dispositions parfois fort compliquées des lois et ordonnances cantonales.

Les Caisses Raiffeisen tessinoises se groupent en fédération

La Suisse italienne a été pendant longtemps réfractaire à la cause raiffeiseniste. Durant de longues années le Tessin ne compta qu'une seule Caisse Raiffeisen, celle de Sonvico, près de Lugano, constituée en 1923 par le curé Don Giovanni Rovelli. Cette Caisse connut d'emblée une réjouissante prospérité. Elle aurait dû, semble-t-il, encourager d'autres communes à s'assurer les bienfaits d'une semblable institution et provoquer immédiatement de nouvelles fondations. Ce ne fut malheureusement pas le cas et pendant 22 ans Sonvico figura au palmarès suisse comme unique Caisse non seulement du Tessin mais encore de toute la Suisse

italienne. Le Secrétariat des paysans tessinois s'intéressa bien, à l'occasion, à la chose, mais les quelques tentatives de fonder de nouvelles Caisses qui eurent lieu ici et là au cours des années n'aboutirent jamais. Ce n'est qu'en 1945 que le mouvement se déclancha réellement, par l'entrée en scène d'un jeune et remuant avocat de Lugano, M. le Dr Emilio Riva. Un bref stage au Bureau central de l'Union fournit à M. Riva l'occasion de se rendre compte des innombrables avantages, tant économiques que moraux, que la sympathique population rurale de son canton pourrait tirer de l'introduction des Caisses Raiffeisen. Avec courage et enthousiasme, par la parole et par la plume, il entreprit une campagne de vulgarisation des idées de Raiffeisen. La semence ainsi généreusement répandue tomba cette fois-ci en terre fertile. Le village de Morbio Superiore, non loin de Mendrisio, marqua le premier pas, grâce à l'initiative de M. le professeur Ceppi, appuyé par le curé de la paroisse et un émigrant italien. D'autres fondations ne tardèrent pas à suivre, de sorte que le Tessin compte déjà aujourd'hui un noyau de 11 Caisses Raiffeisen, toutes pleines de vie et d'entrain. Ces jeunes Caisses font l'objet, cela va sans dire, d'une sollicitude particulière de l'Union qui s'est empressée d'éditer à leur usage, en italien, tout le matériel utile à leur fonctionnement (précis de comptabilité, guide à l'intention des dirigeants, registres et formulaires, etc.).

Tout comme dans les autres cantons, ces caisses éprouvèrent d'emblée le besoin de se grouper en une Fédération cantonale, non seulement afin de défendre leurs intérêts particuliers mais encore en vue de résoudre les nombreux problèmes propres à leur canton et de coordonner une action générale tendant à l'amélioration des conditions du crédit rural fortement négligé par les banques.

La constitution de cette Fédération est aujourd'hui chose faite. Réunis à Lugano le 24 août dernier sur l'invitation de l'Union, les délégués des 11 Caisses tessinoises qui existent actuellement ont élaboré les statuts, constitué le comité et tracé un premier programme d'action (voir le compte rendu détaillé dans la partie italienne). La jeune fédération a en effet un gros travail en perspective. Elle s'occupera de la formation des dirigeants, de la propagande, et elle œuvrera en vue de certaines réformes législatives urgentes (privilège des dépôts d'épargne, loi sur le notariat, loi fiscale, etc.).

« Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille applaudit à grands cris...» Nous applaudissons ainsi à la naissance de la benjamine des Fédérations cantonales et lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein de la grande famille raiffeiseniste suisse. *Sx.*

Nouvelles des Caisses affiliées

St-Ursanne (Jura bernois)

Notre Caisse vient de perdre son meilleur serviteur en la personne de **M. Joseph Dietlin,** caissier. En pleine possession de ses talents et de son expérience, il a été ravi à l'affection de sa famille et à l'intimité de tous ses amis raiffeisenistes. Luttant avec le courage du chrétien contre la maladie implacable, il s'est donné jusqu'à total épuisement au service de la communauté. Il laisse le souvenir du père de famille exemplaire et du caissier consciencieux. Humble ouvrier sans aucune préparation spéciale, il sut par ses seules qualités personnelles et depuis quelque dix ans, donner à notre coopérative de crédit un développement inespéré.

Nous devons ces succès à la confiance illimitée qu'il avait acquise par sa serviabilité à toute épreuve, par sa ponctualité et sa droiture dans l'exercice de sa fonction de licate. Sa vie est un modèle de modestie et d'actions méritoires. Que les siens acceptent une fois encore l'assurance de notre sympathie émue.

Emprunts remboursables

Nous donnons ci-après la liste de quelques embrunts échus ou appelés au remboursement anticipé :

Dès le 1er septembre 1947

S.A. de l'Energie Ouest-Suisse (EOS) Lausanne, 4 % 1937

Dès le 15 septembre 1947

Ville du Locle 4 ¼ % 1930
Chemin de fer central-Suisse 3 ½ % 1894

Dès le 30 septembre

Chemin de fer du St-Gothard 3 ½ % 1re hyp. 1895

Dès le 1er octobre 1947

Chemin de fer Jura-Simplon 3 ½ % 1894.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance. Sur demande la Caisse centrale se charge du contrôle du tirage et de l'encaissement de tous les titres d'emprunts que les Caisses affiliées peuvent posséder dans leurs dossiers.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

La pagina dei raiffeisenisti della Svizzera italiana

La fondazione della 21.ma Federazione cantonale.

Il 24 agosto scorso ha avuto luogo a Lugano l'assemblea di fondazione della *Federazione delle Casse rurali ticinesi.*

In un ambiente di sincera e schietta comprensione, animati della migliore buona volontà, i rappresentanti di tutte le Casse raiffeisen ticinesi erano presenti ; alle 14.45 il signor *direttore Heuberger,* dell'Unione svizzera, dichiarava aperta la seduta.

Il cordiale benvenuto è porto dal rappresentante dell'Unione. Con parole calde e sentite veniva espressa la viva simtia per il movimento raiffeisenista ticinese e per questo congresso svolgentesi per la prima volta sotto l'azzurro cielo del Ticino.

Al pioniere del movimento ticinese, M. R. Don Rovelli, di Sonvico, fu dedicato un pensiero speciale con omaggio di particolare riconoscenza per la sua indefessa collaborazione proficuamente svolta per oltre 25 anni. Un ringraziamento venne poi rivolto ai numerosi collaboratori e difensori dell'idea sociale raiffeisenista e particolarmente al sig. Dr. Riva, ed alla Cati. Gli uni hanno invero messo a disposizione il loro contributo personale, gli altri hanno diffuso l'idea nostra anche nelle proprie istituzioni, nelle loro sezioni, non temendo critiche neppure nell'aprire colonne per quest'azione sulla stampa a loro disposizione personale.

Conformemente all'ordine del giorno, inviato in precedenza a tutte le Casse, unitamente al progetto degli statuti della costituenda federazione è seguita la nomina dell'Uffiicio dell'assemblea.

Quale presidente dell'assemblea di fondazione veniva proclamento il signor prof. *Ceppi* (Morbia-Superiore) a scrutatori furono eletti i sigg. *Boggio* (S.Antonio) et *De Maria* (Molare).

Al signor direttore Heuberger fu di nuovo passata la parola per esporre in un succinto orientamento lo sviluppo delle Casse Raiffeisen nella Svizzera e nel Ticino.

Per i nostri cortesi lettori riproduciamo qualche passaggio dell'apprezzata sua esposizione.

« Il movimento raiffeisenista non è di data recente ; già nel 1864 il borgomastro F.-G. Raiffeisen costituiva la prima Cassa rurale. In Isvizzera questo prodigioso seme

venne portato solo verso il principio del nostro secolo dall'indimenticabile curato Traber, abitante nel cantone di Thurgovia. Oggi si contano ben 852 Casse ripartito in tutti i cantoni della Confederazione.

Anche il Cantone Ticino si è finalmente svegliato ed ha voluto far sua l'idea sociale del mutuo aiuto cooperazionistico.

Malgrado già nel 1922 la prima Cassa rurale ticinese fosse stata fondata a Sonvico, il buon esempio restò unico sino a questi ultimi anni.

Grazie all'infaticabile iniziativa dei benemeriti surricordati (Dr. Riva, Cati ed altri ancora), fu possibile alla distanza di 22 anni di fondare nuove casse. D'allora in poi il movimento ha ripreso con costante, sicuro e rallegrante sviluppo.

Il cantone Ticino conta oggigiorno 11 Casse, le quali hanno la fortuna di registrare un movimento veramente rassicurante.

Pur limitando l'esposizione a poche cifre, troveranno la loro conferma :

450 membri, 1,700,000.— fr. di bilancio, movimento annuale di oltre 5 milioni

650 risparmiatori con un milione di depositi a risparmio. »

Il conferenziere ha quindi rivolto uno sguardo al passato, all'attività svolta, alle difficoltà ed ostacoli incontrati e superati nella per se già scabrosa via.

Per dimostrare l'incomprensione incontrata e giustificare che non si tratta di singolare pessimismo, bensì della tragica realtà, è citata l'opinione ufficiale dominante al riguardo del credito agricolo ticinese Venne fra altro rilevato uno stralcio del rapporto della commissione di gestione sul contoreso del dipartimento di agricoltura, e dovuto alla penna del deputato, onorevole signor Camponovo :

« ... le Casse Raiffeisen non sono banche di credito agricolo vero e proprio ma piuttosto degli istituti basati sul principio cooperativo, con raggio di azione locale e quindi limitato, e nel nostro Cantone vivono isolate il che impedisce lo sviluppo e non praticano un tasso agricolo ».

Ed aggiunge :

«Per non impedire lo sviluppo di altre istituzioni finanzierie a carattere agricolo, l'amministrazione dell'Agricoltore ticinese, conformemente ad una decisione della Camera cantonale di agricoltura, rifiutava la pubblicazione di una serie di articoli illustranti l'attività è le differenti missioni delle Casse Raiffeisen.

Anche nel Ticino, continua l'oratore, la simpatia delle autorità nei confronti delle Casse rurali sistema Raiffeisen è in generale alquanto limitata, malgrado che il prof. Dr. Laur, già segretario della Lega svizzera dei contadini avesse dichiarato pubblicamente, nel lontano 1921 : « ... lo scopo che noi dobbiamo raggiungere è quello di poter formare in ogni comune rurale una cooperativa di credito, amministrata secondo il sistema Raiffeisen. »

Del rapportò del segretariato dei contadini svizzeri, pubblicato nel 1939, relativo alle rivendicazioni di carattere economico ed economico-politico dell'agricoltura ticinese, l'oratore ricorda un passaggio riguardante la questione del crdito agricolo. Fra altro vi è detto. «..sarebbe opportuno che la Banca dello Stato applichi la priorità per i crediti destinati a bonifiche e che si creino delle casse sociali di prestito seconda il sistema Raiffeisen ».

Nell'agosto del 1946, il signor Staffieri, direttore del Segretariato agricolo Ticinese, esprimendosi sulla situazione agricola ticinese e la mancanza in moltissimi comuni dei registri censuari e delle mappe e della conseguente impossibilità di ottenere dei crediti ipotecari, ebbe motivo di dire : « E' in questi comuni che sopratutto le Casse Raiffeisen potrebbero fare molto bene, se ben dirette ».

Un rapido sguardo è poi riservato alla legislazione ticinese, caratterizzantesi quale vero punto debole più intralciante.

Il signor direttore Heuberger sottolineava inoltre le difficoltà create dalle legge dell'ottobre 1938 sulle casse di risparmio, quella del 1934 sul bollo ed infine la legge notarile con le sue catastrofali conseguenze per il credito che per salvarsi, deve sopportare, in contraddizione al buon sensa, delle spese spaventevoli !

L'oratore terminava ricordando i fattori che dovranno costantemente essere tenuti in vista e si vorrà superare queste difficoltà:

1) rispetto scrupoloso dei principi raiffeisenisti e degli statuti,
2) stretta collaborazione con l'Unione Centrale e la progettata federazione cantonale.

Il rappresentante dell'Unione svizzera, prendeva poi ancora la parola per dimostrare mediante una chiara esposizione l'importanza delle federazioni cantonali.

Al movimento raiffeisenista appartengono due organizzazioni essenziali, senza le quali un concreto, solido ed affidante raggiungimento dagli scopi non sarebbe possibile, ed invero s'intende alludere a :

a) le casse locali,
b) l'Unione Centrale.

La Cassa locale rappresenta l'istrumento vitale, che riunisce i capitali del suo limitato campo di attività, che accorda prestiti ed agisce in modo educativo sulla popolazione locale ; essa permette di mettere a favore del paese il beneficio dei suoi propri denari. La cassa locale è quala che veglia e sprona lo spirito del risparmio, concedendo contemporaneamente all'individuo il credito necessario rendendo a lui possibile lo svilupupo delle sue capacità e la prosperità della sua azienda. La cassa locale favorisce non solo il bene della persona singola, bensì anche quello del comune, creando con ciò il nucleo della vita politica nello stato democratico. La cassa locale rappresenta così il **primo più importante ramo dell'organizzazione Raiffeisen**. Tutte le altre attività servono semplicemente a rafforzare l'opera ed a facilitarne lo sviluppo, il suo sfruttamento.

L'Unione, che è il secondo organo, favorisce e sorregge lo sviluppo delle casse locali.

Contrariamente alle affermazioni di determinati circoli bancari noi riconosciamo che il popolo della campagna è capace di amministrare i denari del proprio paese senza una classica istruzione specializzata; naturalmente in quanto egli venga consigliato, guidato e sorvegliato da competenti professionisti. E' quindi necessario che a sostegno delle casse locali esista una forte cassa Centrale, la quale amministri in modo sicuro e confacente i capitali oltrepassanti il fabbisogno delle casse singole, bonificando loro un buon interesse, e d'altro lato che sia in grado, in caso di necessità, d'accordar crediti a condizioni vantaggiose.

Le Casse locali e l'Unione centrale sono organismi vitali, l'ultima è naturalmente il più forte elemento di appoggio delle Casse ; però a questa va poi aggiungendosi un terzo organismo a rinforzo delle casse stesse, le **federazioni cantonali e regionali.**

Il loro scopo è :

a) la stretta collaborazione e lo scambio delle esperienze ;
b) l'istruzione e l'appoggio degli organi delle Casse ;
c) la difessa degli interessi delle Casse nei confronti delle leggi ;
d) la propaganda ;
e) la vantaggiosa collaborazione con l'Unione Centrale.

Uno fra i più importanti compiti della giovane federazione resta naturalmente **quello di sviluppare sempre più la rete delle Casse nel Cantone.**

La necessità delle federazioni, quale terza istituzione dei movimento raiffeisenista svizzero, si è già fatta palese nel 1907, allorquando il pioniere svizzero raiffeisenista G.-E. Traber decise di riunire le allora esistenti casse rurali in una simile istituzione.

L'oratore terminava con alcune proposte fra le quali anche quella di decidere la fondazione della progettata federazione.

Spontaneo si manifestò l'accordo unanimo e tosto si passo allora alla discussione degli statutti della nuova federazione i cui progetti erano già stati sottoposti in precedenza agli organi di ogni singola Cassa rurale.

Dopo viva discussione, comprovante una volta di più quant'era attenta ed attiva la partecipazione di tutti i presenti, gli statuti sottoposti vennero accettati, dopo alcune modificazioni, all'unanimità.

Si doveva poi nominare anche il comitato di direzione della nuova federazione.

Alcune proposte vennero esaminate e sottoposte a votazione : furono eletti :

prof. *Ceppi,* Morbio-Superiore, presidente,

Don *Bini,* Caslano, vice-presidente,

Delcò Guido, Rivera, cassiere.

In base agli statuti una delle Casse rurali affiliate deve assolvere il compito di organo di revisione della federazione Con voto unanime venne proclamata la Cassa rurale di *Quinto,* quale riveditrice per l'esercizio 1947.

Per acclamazione il promotore e difensore del movimento raiffeisenista ticinese, M. R. *Don Rovelli* da oltre 25 anni attivo collaboratore, venne eletto *presidente d'onore* della neo-costituita federazione.

Prima di terminare il signor Direttore dell'Unione Centrale ebbe motivo di esprimere la sua viva soddisfazione per l'ottimo esito dell'assemblea, quanto speciali ringraziamenti al presidente signor prof. Ceppi, che svolse il programma in modo esemplare ed un saluto cordiale a tutti i raiffeisenisti del cantone Ticino che, seppur non presenti, seguono con interesse lo sviluppo di questa nuova quanto fruttuosa idea sociale.